Province de Liège - Arrondissement de Verviers

Commune de Dison
CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Conformément à l'article 43 du Règlement communal sur les funérailles et sépultures adopté par le Conseil communal le 18 mai 2021 :
Tous travaux de pose de caveaux et autres travaux importants sont interdits les samedis dès 12h00, les dimanches et jours fériés.
Hormis les travaux nécessaires liés à une inhumation, les travaux de construction et de terrassement sont **interdits entre le 28 octobre et le 02 novembre inclus**, sauf autorisation expresse du Bourgmestre ou de son délégué.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le Collège communal de Dison porte à la connaissance des personnes intéressées qu'il sera procédé au renouvellement :

1. DES CONCESSIONS TEMPORAIRES ACCORDEES POUR 50 ANS EN 1976

A partir du 1er novembre 2025 les personnes intéressées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.
Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil de Dison.

2. DES CONCESSIONS TEMPORAIRES ACCORDEES POUR 30 ANS EN 1996

A partir du 1er novembre 2025 les personnes intéressées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.
Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil de Dison.

3.DES CONCESSIONS TEMPORAIRES PROROGEES POUR 30 ANS EN 1996

A partir du 1er novembre 2025 les personnes intéressées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.
Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil de Dison.

4. DES CONCESSIONS TEMPORAIRES PROROGEES POUR 10 ANS EN 2016

A partir du 1er novembre 2025 les personnes intéressées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.
Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil de Dison.

5. DES CONCESSIONS PROROGEES SUITE A UNE INHUMATION ENTRE 1973 ET 1998

A partir du 1er novembre 2025 les personnes intéressées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.
Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil de Dison.

6. DES TOMBES DU CHAMP COMMUN OU SONT INHUMEES LES PERSONNES DECEDEES EN 2014 ET DES LOGES DU COLUMBARIUM CHAMP COMMUN DE 2014

Un délai de trois mois prenant cours le 1er novembre 2026 est accordé aux personnes intéressées pour faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant) se trouvant sur ces tombes.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

À l'expiration des délais susmentionnés, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L1232-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera d'office à leur enlèvement.
Les listes sont affichées aux valves des cimetières communaux. Elles peuvent être consultées à l'Administration communale, bureau de l'Etat civil ou dans les cimetières auprès des fossoyeurs.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- À l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : **087/39.33.40**
- Auprès des fossoyeurs : **0494/52.70.41**

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, La Bourgmestre,

M. RIGAUX V. BONNI

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 au renouvellement des concessions temporaires accordées pour 50 ans en 1976.

Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil à Dison.

À partir du 1er novembre 2025, les personnes concernées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant), se trouvant sur les tombes.

Dès le 1er janvier 2027, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40
- auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 au renouvellement des concessions temporaires accordées pour 30 ans en 1996.

Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil à Dison.

À partir du 1er novembre 2025, les personnes concernées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant), se trouvant sur les tombes.

Dès le 1er janvier 2027, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40
- auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 au renouvellement des concessions temporaires prorogées pour 30 ans en 1996.

Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil à Dison.

À partir du 1er novembre 2025, les personnes concernées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant), se trouvant sur les tombes.

Dès le 1er janvier 2027, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40
- auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 au renouvellement des concessions temporaires prorogées pour 10 ans en 2016.

Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil à Dison.

A partir du 1er novembre 2025 les personnes concernées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant), se trouvant sur les tombes.

Dès le 1er janvier 2027, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40
- auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 au renouvellement des concessions prorogées suite à une inhumation entre 1973 et 1998.

Ces concessions peuvent être renouvelées pour 10 ou 20 ans, du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2026 inclus auprès du service de l'Etat civil à Dison.

A partir du 1er novembre 2025 les personnes concernées peuvent faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierres sépulcrales et tous objets leur appartenant), se trouvant sur les tombes.

Dès le 1er janvier 2027, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40
- auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de Dison

CIMETIERE COMMUNAL DE DISON
AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance des personnes intéressées, qu'il sera procédé avant le 1er janvier 2027 à l'exhumation (aux frais de la famille) et au transfert, vers une concession à octroyer, des restes mortels/de l'urne inhumé(es) en 2014 dans le Champ Commun.

Un délai de trois mois prenant cours le 1er novembre 2026 est accordé aux personnes concernées pour faire enlever les signes indicatifs de sépultures (pierre sépulcrales et tous objets leur appartenant, se trouvant sur les tombes.

À l'expiration de ce délai, les signes indicatifs de sépultures non enlevés deviendront, conformément aux dispositions de l'article L 1232-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, propriété de la Commune qui procédera à leur enlèvement.

Pour tout renseignement utile, s'adresser :

- **à l'Administration communale de Dison, bureau de l'Etat civil : 087/39.33.40**
- **auprès du fossoyeur : 0494/52.70.41**

Fait à Dison, le 23 septembre 2024

Par le Collège,

La Directrice générale, **La Bourgmestre,**

M. RIGAUX **V. BONNI**

Dison - Concessions accordées pour 50 ans en 1976

Sépulture	Emplacement	Nature	Octroi	Expiration
ISERANTE Henri	1975.19	CAVEAU	13/02/1976	12/02/2026
PETIT Marie SCHOONBROODT Joseph	1976.01	CAVEAU	13/02/1976	12/02/2026
DELBRASSINE Edouard NETTERSHEIM Marie DELBRASSINE Jean	1976.02	PLEINE TERRE	12/04/1976	11/04/2026
FRAIKIN Catherine THYRION Paul	1976.03	CAVEAU	12/04/1976	11/04/2026
FRANCISE Léon	1976.04	CAVEAU	12/04/1976	11/04/2026
LEJOLY Anne-Marie BENOIT Jacques	1976.05	CAVEAU	12/04/1976	11/04/2026
FANIELLE Fernand REUL/COLIENNE	1976.06	PLEINE TERRE	12/04/1976	11/04/2026
WILKIN Marcel JEANMART Mathilde	1976.07	CAVEAU	12/04/1976	11/04/2026
VAESSEN Hubert BONAVENTURE Félice	1976.08	CAVEAU	11/05/1976	10/05/2026
BENOIT Françoise	1976.09	CAVEAU	11/05/1976	10/05/2026

Dison - Concessions accordées pour 50 ans en 1976

FAMILLE PIRET	1976.10	CAVEAU	11/05/1976	10/05/2026
MOSBEUX	1976.12	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
COLETTE Alfred	1976.13	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
ABOT Gustave ABOT Alphonse	1976.14	CAVEAU	16/09/1976	15/09/2026
LANGEN	1976.15	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
GILLET	1976.16	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
WIENDERS Sem GILLIS Joséphine	1976.17	CAVEAU	16/09/1976	15/09/2026
NOBLUE Donné BAILLY Marie	1976.18	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
PLAIRE Denis LALLEMAND Augustine	1976.19	PLEINE TERRE	16/09/1976	15/09/2026
JOUNEN François	1976.20	PLEINE TERRE	03/11/1976	02/11/2026
BEBRONNE Barthélemi RONSONNET Maria	1976.21	CAVEAU	06/12/1976	05/12/2026
NIZET Lucienne	1976.22	PLEINE TERRE	06/12/1976	05/12/2026

Dison - Concessions accordées pour 50 ans en 1976

ROSSIUS Marie	1976.23	PLEINE TERRE	06/12/1976	05/12/2026
LEJEUNE Lambert HENNEN Maria	1976.24	PLEINE TERRE	06/12/1976	05/12/2026
LINTZEN Joséphine	1976.25	PLEINE TERRE	06/12/1976	05/12/2026
ROUMEAU Jean HAOT Marie	1976.26	PLEINE TERRE	06/12/1976	05/12/2026
HUMBLET Andre JACOWSKI Maria	1976.28	CAVEAU	27/12/1976	26/12/2026
BEAUMAIKERS Marie LAMBERT Mary	1976.29	PLEINE TERRE	27/12/1976	26/12/2026

Dison - Concessions accordées pour 30 ans en 1996

Sépulture	Emplacement	Nature	Octroi	Expiration
FRANK Rosa	1995.24	PLEINE TERRE	08/01/1996	07/01/2026
DOUTREPONT Marie	1995.25	PLEINE TERRE	11/03/1996	10/03/2026
GREUSEN René	1995.26	PLEINE TERRE	11/03/1996	10/03/2026
DELCLISARD Guillaume	1995.27	PLEINE TERRE	11/03/1996	10/03/2026
DERECHAIN Georgette	1996.01	PLEINE TERRE	23/05/1996	22/05/2026
LEJEUNE René	1996.02	PLEINE TERRE	23/05/1996	22/05/2026
CAVALERI Giuseppe	1996.03	CAVEAU	23/05/1996	22/05/2026
DETHIOUX Anna	1996.04	PLEINE TERRE	23/05/1996	22/05/2026
Famille MAZZA	1996.06	CAVEAU	-	-
MOONEN Andrée MORDAN Joseph	1996.07	CAVEAU	23/05/1996	22/05/2026

Dison - Concessions accordées pour 30 ans en 1996

BEBRONNE Norbert BEBRONNE Juliette	1996.08	CAVEAU	09/09/1996	08/09/2026
LEBOT Marcel	1996.09	CAVEAU	09/09/1996	08/09/2026
LERUTH François	1996.10	PLEINE TERRE	09/09/1996	08/09/2026
RENARD Eugène	1996.11	PLEINE TERRE	09/09/1996	08/09/2026
ROUFOSSE Nicolas BOURDOUXHE Corentin	1996.12	PLEINE TERRE	09/09/1996	08/09/2026
CHAUVEHEID Marie-José	1996.13	PLEINE TERRE	09/09/1996	08/09/2026
VAN KERKHOVE Albert VANLIPPEVELDE Emilia	1996.14	CAVEAU	09/09/1996	08/09/2026
MICHEL Louis MONFORT Thérèse	1996.15	PLEINE TERRE	09/09/1996	08/09/2026
TOSKAS Aggeliki	1996.16	PLEINE TERRE	02/12/1996	01/12/2026

Dison - Concessions prorogées pour 30 ans en 1996

Sépulture	Emplacement	Nature	Octroi	Expiration
NOBLUE Adrien HUMBLET Joséphine	1946.00	PLEINE TERRE	05/09/1946	22/05/2026
TIRIAU Mélina	1969.24	PLEINE TERRE	11/09/1969	22/05/2026
LAMBERT Mathieu	1970.47	PLEINE TERRE	28/01/1971	22/05/2026
DEGEY Albert WINANDY Marie	1971.29	PLEINE TERRE	04/11/1971	03/11/2026

Dison - Concessions prorogées pour 10 ans en 2016

Sépulture	Emplacement	Nature	Octroi	Expiration
FETTES Louis LAMBOT Louise	1965.39	PLEINE TERRE	02/12/1965	08/09/2026
VIGNANI Luigi	1971.03	PLEINE TERRE	28/01/1971	28/01/2026
LEJEUNE Martha	1971.39	PLEINE TERRE	02/12/1971	01/12/2026
MAASCHELEIN Angèle KEMMERS Michel	1980.33	PLEINE TERRE	04/12/1980	23/09/2026
WILLEMS Pierre JORIS Mariette	1986.03	CAVEAU	17/03/1986	17/03/2026
PIRENNE Roger HENROTAY Jacqueline	1986.05	PLEINE TERRE	17/03/1986	12/01/2026
MERNIER Etienne PIRENNE Jeanne	1986.07	PLEINE TERRE	17/03/1986	16/03/2026
CORNET Marie	1986.08	PLEINE TERRE	17/03/1986	16/03/2026
HENROTAY Berthe	1986.10	COLUMBARIUM	28/04/1986	27/04/2026
DEROUWAUX Léon DESOROUX Jeanne	1986.11	CAVEAU	28/04/1986	27/04/2026

Dison - Concessions prorogées pour 10 ans en 2016

DEROUSSEAUX Jeanne KROONEN Jean	1986.22	CAVEAU	17/11/1986	16/11/2026
AUGUSTER Gabrielle LAOUREUX Iwan	1986.24	PLEINE TERRE	17/11/1986	16/11/2026
KLEIN Fernande	1986.29	PLEINE TERRE	26/01/1987	19/12/2026

Dison - Concessions prorogées suite à une inhumation entre 1973 et 1998

Sépulture	Emplacement	Nature	Octroi	Expiration
DAVIDS Jean SIMONS Hélène	1963.23	Caveau	12/07/1963	11/07/2026
DZIENINIS Stanislaev CORNET Françoise	1965.14	Caveau	28/09/1965	28/06/2026

Dison - Champ Commun 2014

Sépulture	Emplacement	Octroi
GOUVERNEUR Irma	D04	16/01/2014
GRIGNARD Claudine	D06	23/01/2014
ALARD Eugène	D07	17/02/2014
HUBIN Jean	D09	21/02/2014
FALLA Guy	D13	15/03/2014
OLIVIER Louise	D28	22/07/2014
DEMAL Jean-Luc	D35	27/08/2014
BRIXHE Tony	D50	18/11/2014
WICK Alberte	D59	29/12/2014

Dison - Champ Commun Columbarium 2014

Sépulture	Emplacement	Octroi
NEUVILLE André	D01	03/01/2014
NORGA Mariette	D02	08/01/2014
BOUCHAT Thierry	D14	24/03/2014
SCHYNS Pauline	D31	05/08/2014
JACQUINET Evelyne	D40	12/09/2014
LACROIX Madeleine	D43	04/10/2014
DEMEZ Jean	D44	10/10/2014
REUL Pierre	D45	13/10/2014
DALKENNE Suzanne	D46	13/10/2014